

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Arrêté du 21 mars 2017 autorisant au titre de l'année 2017 l'ouverture d'examens professionnels pour l'avancement au grade d'adjoint technique principal de recherche et de formation de 2^e classe et fixant le nombre et la répartition des postes offerts à ces examens professionnels

NOR : MENH1708616A

Par arrêté de la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 21 mars 2017, est autorisée, au titre de l'année 2017, l'ouverture d'examens professionnels pour l'avancement au grade d'adjoint technique principal de recherche et de formation de 2^e classe.

Le nombre de postes offerts à ces examens professionnels est fixé à 230, répartis conformément au tableau figurant en annexe du présent arrêté.

Les candidats s'inscrivent à l'examen professionnel ouvert au titre de l'académie ou du vice-rectorat dont ils relèvent pour leur gestion.

Les candidats en fonction à l'administration centrale s'inscrivent à l'examen professionnel ouvert à ce titre.

La fixation des dates d'ouverture et de clôture des registres des inscriptions ainsi que la désignation de l'établissement ou service chargé de son organisation, dénommé « centre organisateur », font l'objet, selon l'examen professionnel concerné, d'un arrêté du ministre chargé de l'enseignement supérieur, du recteur d'académie ou du vice-recteur.

Le téléchargement des dossiers de candidature s'effectue par internet à l'adresse suivante :

<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/recrutements/itrf>.

La composition du jury est fixée par arrêté du ministre chargé de l'enseignement supérieur pour les examens professionnels ouverts pour les personnels en fonction à l'administration centrale et pour les personnels hors académie et par arrêté du recteur ou du vice-recteur pour les examens professionnels ouverts pour les personnels relevant de leur circonscription.

ANNEXE

EXAMENS PROFESSIONNELS POUR L'AVANCEMENT AU GRADE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE RECHERCHE ET DE FORMATION DE 2^e CLASSE

Répartition 2017

ACADÉMIES	NOMBRE
Administration centrale	1
Aix-Marseille	7
Amiens	5
Besançon	4
Bordeaux	13
Caen	7
Clermont-Ferrand	5
Corse	1
Créteil	9
Dijon	4

ACADÉMIES	NOMBRE
Grenoble	7
Guadeloupe	2
Lille	15
Limoges	3
Lyon	9
Martinique	1
Montpellier	8
Nancy-Metz	9
Nantes	9
Nice	4
Orléans-Tours	6
Paris	34
Poitiers	9
Reims	3
Rennes	13
Réunion	3
Rouen	5
Strasbourg	5
Toulouse	12
Versailles	10
Mayotte	1
Polynésie française	6
Total	230